

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
du 6 décembre 2023

Madame Georgeta Rossier, Présidente du Conseil communal de Lavigny, ouvre la séance et elle adresse ses salutations à l'Assemblée, à la Municipalité, aux représentants de la presse et au public.

La Présidente sollicite la présence de Monsieur Jérémie Rossier, scrutateur suppléant, le temps que Monsieur Vincent Porchet, scrutateur, arrive.

1. APPEL.

Excusés : Madame Marie-Noël Bourgeois et Monsieur Marco Marsella

La secrétaire procède à l'appel : 27 Membres sont présents.

La Présidente constate que le quorum est atteint. L'Assemblée est donc valablement constituée pour la séance de ce soir.

Elle propose de passer au point deux.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

La Présidente donne lecture de l'Ordre du jour.

1. Appel (*art. 26 LC*)
2. Approbation de l'Ordre du jour.
3. Approbation du Procès-verbal du 1^{er} novembre 2023.
4. Rapport de la CoFin concernant le Préavis municipal N°6/2023 – Budget 2024.
5. Rapport de la CoFin concernant le Préavis municipal N°7/2023 – Demande de crédit pour le réaménagement de la Place de jeux du Centre du village.
6. Rapport de la Commission ad hoc concernant le Préavis municipal N°7/2023 – Demande de crédit pour le réaménagement de la Place de jeux du Centre du village.
7. Renseignements de la Municipalité.
8. Divers et propositions individuelles.

Il n'y a pas de demande de modifications.

L'Ordre du jour est mis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 1^{ER} NOVEMBRE 2023.

La Présidente demande si le Conseil veut apporter des modifications sur le Procès-verbal ?

Le Procès-verbal du 1^{er} novembre 2023 est accepté avec 26 voix et une abstention.

4. RAPPORT DE LA COFIN CONCERNANT LE PREAVIS MUNICIPAL N°06/2023 – BUDGET 2024.

La Présidente passe la parole au Rapporteur de la CoFin.

Monsieur Jean-Paul Marc donne la lecture du Rapport de ladite Commission.

Monsieur Vincent Porchet, scrutateur est arrivé. La liste de présence est de 28 Membres.

La Présidente remercie le Rapporteur de la CoFin et ouvre la discussion.

Monsieur Gilles Sandoz, Conseiller communal, rappelle pour mémoire que nous n'avons pas été élus pour dire oui à tout, mais pour donner notre avis. Il demande que la Secrétaire du Conseil communal prenne note de la Proposition d'amendement au Budget. Il en fait la lecture à l'Assemblée ; le document est notifié par la Secrétaire :

« Si le budget est accepté tel que présenté, nous autorisons la Municipalité à effectuer des gros travaux d'aménagement dans la Rue de l'Eglise, sans savoir ni la nature, ni les coûts de ces derniers.

Il semblerait que les habitants de la rue soient favorables au projet, mais est-ce que les contribuables le sont aussi ? Surtout sans en connaître les détails.

La seule présentation que nous ayons eue au Conseil, est celle d'un avant-projet et non la version définitive.

N'est-ce pas notre but que d'avoir un droit de regard sur l'utilisation de l'argent du contribuable ?

En acceptant tel quel le préavis, nous privons également la population de son droit de référendum, car non applicable au budget.

Le seul moyen de contester le projet sera de faire opposition lors de la mise à l'enquête. Opposition qui sera levée d'office, car aucun motif ne sera considéré comme valable.

Effectivement, la Rue de l'Eglise mérite des travaux d'entretien et il serait dommage de ne pas profiter de la péréquation. Mais pour les aménagements, n'y a-t-il pas d'autres priorités ?

C'est pourquoi je n'accepte pas le budget tel que présenté et vous invite à en faire de même.

*Je demande donc un amendement au budget qui stipulerait que « **les travaux d'aménagement à la Rue de l'Eglise autres que ceux de la réfection de la chaussée doivent être retirés du budget et soumis à préavis** »*

La Présidente le remercie. Elle accepte la recevabilité dudit amendement et souligne que, pour les prochaines fois, les amendements devront être présentés au Bureau du Conseil.

Monsieur Claude Philipona, Syndic, remarque que depuis qu'il est citoyen de la Commune de Lavigny, ce Projet est celui qui a été le plus discuté en amont, avec toute la population. Toutes et tous étaient invités à participer à différents Ateliers pour donner leur avis, de dire ce dont ils avaient envie ou pas envie. Dans ces vingt dernières années, il n'y a jamais eu une telle démarche étendue, non seulement au niveau du Conseil communal mais à l'ensemble de la population pour faire de cette rue un lieu agréable et qui corresponde au souhait des habitants

de ladite rue. Des habitantes et habitants d'autres quartiers ont également participé à ces Ateliers. Les personnes qui avaient un réel intérêt à manifester leurs avis ont eu l'occasion de s'exprimer et auront encore l'occasion de manifester leurs avis. Et le Projet n'est pas encore mis à l'Enquête publique car il doit recevoir l'aval de la DGMR.

Le Syndic émet son désaccord sur la partie disant que l' « *Opposition qui sera levée d'office, car aucun motif ne sera considéré comme valable* » ; elles ne sont pas levées systématiquement et les oppositions qui sont fondées et qui répondent à une problématique réelle sont traitées selon la réglementation en vigueur avec le droit d'être entendu, avec le droit de faire recours et jusqu'au Tribunal fédéral. Les moyens sont là si cela ne devait pas aller dans le sens de l'intérêt général de la population.

Au niveau financier, et cela s'étend à l'ensemble de l'entretien des routes du village, la Commune de Lavigny, du fait de sa situation financière, se trouve à pouvoir bénéficier d'environ 60 % d'aide dans le cas des dépenses thématiques pour le soutien à l'entretien routier, quelle que soit la rue ou la zone. Ne pas engager ces montants et réaliser ces travaux sur 2024, et comme l'a mentionné la Commission des finances, se résumerait à une perte sèche pour la Commune. Si l'on fait le calcul, cela fait environ 2/3 de revenus d'impôts des personnes physiques qui « passent à la trappe » car tous les travaux qui ne sont pas réalisés, facturés, au 31 décembre 2024, seront sous le nouveau régime assumé par la Commune de Lavigny.

La Municipalité a examiné tout ce qui était possible de faire au vu des circonstances car ce n'est pas QUE la rue de l'Eglise, mais aussi finir les travaux de la rue du Moulin Martinet, la Route d'Etoy, la Vieille Route de l'Etraz. Concernant cette dernière il y a déjà un projet qui avait été mis à l'enquête à la suite du dessein de la Clinique de la Chaumière et mis en attente. Concernant la Clinique, la perspective de celle-ci semble réellement s'éloigner du fait du changement de propriétaire. Donc, il n'y a plus de raison d'attendre par rapport à cette Vieille Route de l'Etraz.

Concernant la rue de l'Eglise, le Syndic trouve dommage de gaspiller de l'argent mais aussi de perdre des soutiens. La rue a été faite il y a plus de trente ans et il y a des places de parc qui ne sont pas conformes, pas assez d'espaces et pas de distances ad hoc pour les véhicules. Il y a eu de nombreuses plaintes de propriétaires, que ce soit du côté droite ou gauche de la rue, pour la problématique du stationnement. Il n'y a plus de commerce, des enfants jouent dans cette rue de manière quotidienne. Il faut prévoir les aménagements ad hoc.

La question est : pourquoi faire le minimum qui coutera à la Commune autant si ce n'est plus alors que l'on peut faire l'aménagement de cette rue d'une manière agréable et sans excès ? Il faut être conscient que l'année prochaine on aura moins de possibilité financière car il n'y aura plus de financement pour la Commune.

En conséquence, la Municipalité propose de refuser cet amendement et de suivre le Rapport de la Commission des finances .

Monsieur Stéphane Schmidt, Conseiller communal, remarque que lors de la précédente séance du Conseil communal, il y a eu une discussion sur le Chemin des Caronies...un sujet qui chagrine à force de revenir sur cet objet. Cela fait bientôt quinze ans que rien n'a été fait ou pas grand-chose. Les habitants de ce quartier demandent de changer les canalisations, certaines sont en Eternit, d'effectuer les travaux nécessaires dans ce quartier en rapport avec les conduites de gaz et autres. C'est toujours « peut-être ». Attente en rapport avec la Clinique, attente pour cause d'une autre nouvelle construction qui se fera ou pas...toujours dans l'attente d'un développement éventuel ! Et rien ne se fait.

Aujourd'hui, à la suite de la mise en discussion du budget 2024, on entend que cela est urgent de s'occuper de la rue de l'Eglise pour faire une économie...et le chemin des Caronies toujours rien ! Le moment est venu d'entreprendre quelque chose. Cela fait bien longtemps que l'on en cause.

Monsieur Claude Philipona, Syndic, répond que par rapport aux différents projets, il y a un problème de temporalité : où est-ce qu'on a la meilleure optimisation financière pour exécuter et terminer les travaux avant la fin 2024 ? Le Syndic souligne qu'il est entièrement d'accord avec la remarque de temporisation de Monsieur Schmidt. La Municipalité a fait une analyse de la trésorerie pour qu'elle soit gérable en rapport avec le plafond d'endettement. Ensuite, quels étaient les risques et les conditions à respecter selon les différents projets sans avoir des effets dommageables. Ce n'est pas que la Municipalité ne veut pas effectuer les travaux au Chemin des Caronies mais le timing devient court. Il y a une forte probabilité que l'on arrive à financer une partie, pas par les dépenses thématiques mais via la construction directe liée au projet concernant cette parcelle (en bas des Caronies), et selon les intentions du nouveau propriétaire. Il y a non seulement la route mais également beaucoup à faire au niveau de la partie souterraine (les eaux, l'électricité et autres) et le timing se prête difficilement pour terminer les travaux à fin 2024. En poussant la réflexion un peu plus loin, et à la suite d'un calcul que vient de faire le Municipal Monsieur Wulliens, la Municipalité soumet l'idée que quelqu'un pourrait proposer de voter un amendement de CHF 400'000.- sur ce point ; ainsi on profiterait des dépenses thématiques mais on perdrait la contribution hypothétique mais probable du propriétaire. L'un dans l'autre, cela est presque similaire au niveau du financement pour la Commune.

Madame Sophie Kandaourof, Conseillère communale, souligne que cela fait vingt-cinq ans qu'elle habite cette Commune. Elle se souvient qu'à son arrivée, les gens disaient que la rue de l'Eglise était la seule jolie rue du village mais malheureusement des véhicules partout et beaucoup. Vous allez dans d'autres villages du canton de Vaud ou ailleurs, toutes les rues centrales et places sont toutes piétonnes ; cela paraît normal et cela permet aux gens de se rencontrer et aux enfants de jouer. Quand la Municipalité a proposé aux habitants de cette rue de se réunir pour s'exprimer mais également aux riverains, aux villageois, les gens ont très apprécié cette action et sont venus en nombre. Elle est étonnée de n'avoir pas rencontré Monsieur Gilles Sandoz à ces Ateliers où tout un chacun a pu s'exprimer ! Elle remercie la Municipalité qui par cette action a permis à tous de communiquer, de dire ce qu'il rêvait, ce qu'il pensait et de se sentir écouté...entendre tout le monde. Il y aura une jolie petite place devant l'épicerie. Monsieur Christian Grin, avec les architectes, avait mis en place une petite commission, dont elle faisait partie, pour voir et discuter de la petite place et de l'aménagement. Elle décrit avec détails le lieu, son aménagement et ce que cela apportera ; elle défend activement le projet qui amènera plus de vie dans le centre du village. La Municipalité a fourni un réel effort ; le trafic sera autorisé mais avec un peu moins de véhicules.

Monsieur Gilles Sandoz, Conseiller communal, relève deux choses. Il souligne que ce qui le dérange c'est que personne, ici présent dans le Conseil, ne connaît le projet définitif à part, peut-être, Madame Kandaourof. Il a connaissance de la présentation d'un avant-projet mais pas d'un projet définitif... ce n'est pas la même chose.

La deuxième chose, si on regarde le budget, on parle de l'entretien de la route ; l'aménagement de la Rue de l'Eglise ne fait pas partie de la route et la péréquation ne rentrera pas en matière ; on ne trouve pas de point qui dit « aménagement de la Rue de l'Eglise » ni Place de l'Eglise, parker... il n'y a rien. Ce qui dérange, c'est que l'on ne sait pas ce que cela va coûter, qui va le faire. Ces points n'ont pas été présentés. Et il n'est pas juste de l'accepter, je ne peux dire oui car cela me dérange.

Monsieur Stéphane Schmidt, Conseiller communal, revient sur la proposition de l'amendement et son enveloppe de CHF 400'000.- pour les travaux au Chemin des Caronies. Il demande à quels travaux la Municipalité pense ?

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond que c'est un chiffre calculé sur la longueur du Chemin des Caronies (environ 350m) avec une certaine largeur. Après calcul on arrive à environ CHF 400'000.- Cela concerne une reprise de la chaussée, avec quelques endroits où il

faudra reprendre les fondations, refaire quelques bords à causes des purges qu'il faudra réaliser, assainir les bassins de récupérations des eaux de surfaces. Il n'y a pas d'excès. On peut faire une plus belle route mais le prix augmente. Elargir la route cela n'est pas possible et il n'y a pas de places de parc existantes. Il faudra récupérer certains bords pour les accès privés et améliorer le flux des eaux de surfaces. C'est le montant minimum pour refaire. On ne refait rien dessous, cela concerne uniquement le niveau routier : il y a une conduite d'eau à refaire, il n'y a pas d'éclairage public. Il y a l'investissement dans le gaz...c'est une discussion qui pourrait être ouverte avec le contribuable. Ensuite il faudra faire appel à d'autres services comme Swisscom, la SEFA, la Romande Energies ou autres. L'enveloppe de CHF 400'000.- cela représente le « service minimum ».

Monsieur Pierre-Yves Rochat, Conseiller communal, remarque que l'on remet en état la route mais qu'en est-il de la conduite en Eternit ?

Monsieur Rémy Wulliens répond que la conduite en Eternit est en dehors de la chaussée donc les travaux peuvent se faire à n'importe quel moment : dans quelques mois, dans une année ou plus. Le problème est la liaison, la conduite est côté Est et les bâtiments sont tous côté Ouest, donc il y a des traversées de routes. Et il n'est pas logique de faire les liaisons en laissant les anciennes conduites sous la route. On ne peut pas ajouter l'éclairage, le gaz... c'est une autre discussion avec les propriétaires.

Monsieur Stéphane Schmidt, pense que la Municipalité n'a pas très bien compris ce que les habitants des Caronies souhaitent. Concernant la route, les véhicules circulent, les trottinettes arrivent à rouler. Il n'est pas mis en question le gaz ou l'éclairage public. La demande n'est pas de refaire la route pour calmer les discussions récurrentes mais de changer cette conduite en Eternit.

Monsieur Claude Philipona, répond que l'éclairage, les conduites ne sont pas dans les dépenses thématiques. En fait, ce qui est dans lesdites dépenses, et ce qui est intéressant à faire dans ce quartier pour 2024, pour pouvoir en bénéficier ce sont l'enrobé et quelques aménagements autour. La Municipalité a regardé dans les différents projets les points qui pouvaient être optimisés sur le retour des dépenses thématiques qui représente environ CHF 1'500'000.- d'aide à la Commune. Sans cette aide, il faudra faire quelque chose de plus minimalisme sur ces projets (la rue de l'Eglise, la Vieille Route de l'Etraz, la Route d'Etoy) voire parfois des travaux ridicules pour dépenser le même argent qu'avec le retour des dépenses thématiques.

Madame Ingrid Ciampi, Conseillère communale, remarque que l'on a deux augmentations de taxes ; une sur le gaz et l'autre sur les déchets. Une annoncée à la séance précédente du Conseil communal et une autre dans le Budget présenté. Elle demande pourquoi maintenant ? Elle relève que ce n'est pas l'année optimale pour les contribuables si l'on pense à l'inflation. Concernant le gaz, on nous dit que nous sommes déficitaires mais le poste du gaz dans le Budget montre que l'on est plutôt bénéficiaire de CHF 120'000.- ?

Monsieur Claude Philipona, Syndic, répond qu'il était prévu d'augmenter la taxe déchets et de garder le statu quo sur la taxe du gaz bien avant d'avoir connaissance d'autant d'augmentation sur cette dernière. Après discussion et diverses suggestions de la Cofin et en rapport sur la globalité du budget communal, sans modifier celui-ci, la Municipalité s'engage à maintenir la taxe déchets actuelle et à ne pas mettre en application l'augmentation sur celle-ci en tout cas pour 2024. Cela peut être protocolé. La décision a été prise à la suite de la séance avec la Commission des finances.

Concernant le gaz, cela est différent. Le Conseil d'administration de VALGAZ SA s'est réuni la semaine passée et sur la base des estimations des services industriels de Lausanne il va

augmenter de quatre centimes le prix du gaz à la Commune. En conséquence, il est impossible de maintenir le prix actuel. Lors de l'établissement du budget, la Municipalité n'avait pas encore ces informations. Ce poste sera déficitaire sur le 2^{ème} semestre 2023 car l'augmentation au 1^{er} juillet 2023 de deux centimes n'a pas été appliquée. Pour 2024, la Municipalité doit augmenter ce poste.

La Présidente remercie les intervenants.es.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente demande à Monsieur Gilles Sandoz de bien vouloir dicter son Amendement à la secrétaire.

Monsieur Gilles Sandoz, Conseiller communal, demande un Amendement au budget qui stipulerait que « *Les travaux d'aménagement à la rue de l'Eglise, autres que ceux de la réparation de la chaussée, doivent être retirés du budget et soumis à préavis* »

Monsieur Claude Philipona, Syndic, avise et informe sur les mécanismes des Dépenses thématiques et des Préavis. Qui dit Préavis dit en fait que l'on ne va pas mettre cet objet dans le Budget, ni Compte d'exploitation mais doit être porté au Bilan et amorti en trente ans. Ceci exclut les Dépenses thématiques de facto (on peut en récupérer un peu moins d'un trentième). Cela ne figure plus comme entretien, donc n'entre plus dans les Dépenses thématiques.

La Présidente propose de passer au vote de l'Amendement proposé par Monsieur Sandoz.

« *Acceptez-vous l'Amendement sur le Budget 2024 tel que proposé présentement, soit que les travaux d'aménagement à la Rue de l'Eglise, autres que ceux de la réparation de la chaussée, doivent être retirés du Budget et soumis à Préavis* » ?

Résultat du vote : L'amendement proposé présentement **est refusé par** :

Voix : **19 NON** **2 OUI** **6 ABSTENTIONS**

La Présidente propose de passer au vote du « Budget 2024 ».

Elle soumet au vote les conclusions du Préavis municipal n°6/2023, soit :

« Au terme de ce rapport, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision :

- Vu le Préavis de la Municipalité,
- Oui le Rapport de la Commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D'adopter le Projet du budget pour l'année 2024 tel que présenté par la Municipalité »

Résultat du vote : Le Préavis municipal N°06/2023 concernant l'adoption du Projet du budget pour l'année 2024 **est accepté, tel que présenté, avec**

Voix : **20 OUI** **2 NON** **5 ABSTENTIONS**

La Présidente donne décharge à la Commission des finances de son mandat concernant ledit préavis.

5. RAPPORT DE LA COFIN CONCERNANT LE PREAVIS MUNICIPAL N°7/2023 – DEMANDE DE CREDIT POUR LE REAMENAGEMENT DE LA PLACE DE JEUX DU CENTRE DU VILLAGE.

La Présidente passe la parole au Rapporteur de la CoFin.

Madame Anne Gugger donne la lecture du Rapport de ladite Commission.

La Présidente la remercie et propose d'entendre le Rapport de la Commission ad hoc.

Monsieur Olivier Rochat donne la lecture du Rapport de ladite Commission.

La Présidente remercie les Rapporteurs et passe la parole à Madame la municipale Madame Cathy Zanola Rossier.

Madame Cathy Zanola Rossier, Municipale, souhaite apporter un complément d'informations audit Préavis municipal. Elle a posé des questions autour d'elle et revient sur quelques points. Le village s'agrandit, il y a trois nouveaux quartiers ; notre centre du village sera habité d'ici le printemps. Un projet privé est en cours et qui a obtenu le permis de construire. Il y a également le PPA RC30 Nord dans un futur relativement proche. Donc, effectivement notre village s'agrandit. Pourquoi une place de jeux ? Pour offrir un espace aux enfants de tous les âges (0 à 12 ans et plus) et permettre de créer des liens sociaux. Un espace hors « écran » et de facto des enfants qui seront plus faciles à gérer par les enseignants.

Un espace pour que les enfants puissent se dépenser, bouger, sauter... Les jeux ne sont pas forcément remplacés (sauf un) mais il y a de la nouveauté. Un espace pour éviter l'ennui car quand il y a l'ennui on fait des bêtises (sans entrer en matière, elle rappelle qu'il y a eu quelques cas il n'y a pas si longtemps). Il a été suggéré qu'il fallait travailler avec un groupe représentatif (éducateurs, parents, enseignants) mais un travail participatif pour ce type de projet est très compliqué. Quand on touche au domaine de l'enfance, cela vient vite compliqué à gérer. Il lui a été reproché de n'avoir pas plus souvent approché les enseignants... elle l'a fait mais peut-être pas autant que souhaité et sur le tard. Il lui a semblé qu'il n'y avait pas autrement dit d'opposition à part le jeu d'eau (elle rappelle que la fontaine a été installée en 1991 lors du sept centième anniversaire). On dit que c'est principalement l'école qui utilise cette place de jeux, elle a plutôt envie de dire qu'elle regrette si c'est vraiment le cas ; elle souhaite que tous les enfants du village en bénéficient, que l'on n'ait pas besoin de son véhicule pour aller dans une autre place de jeux dans une autre commune. C'est un besoin pour la collectivité.

Concernant la place multisport, elle n'a jamais été oubliée ; comme elle l'avait dit au printemps dernier, il y avait des devis en cours et elle était en attente de réponses du Canton. Et fait incroyable, elle a reçu la réponse du Canton il n'y a pas plus d'une semaine disant qu'ils étaient d'accord de subventionner la place multisport ainsi que la piste en cendrée. Le Canton lui a suggéré de voir également avec la Loterie romande et celle-ci participe avec une subvention intéressante. Ce qui fait que lesdites subventions couvriraient le 50% de la somme totale du devis pour la place multisport et la piste en cendrée.

**Monsieur Gilles Rossier demande à la Présidente l'autorisation de quitter la séance du Conseil communal comme il en a été convenu avant l'ouverture de celle-ci.*

La liste de présence est de 27 Membres.

La Présidente la remercie pour ce complément d'information et passe la parole.

Monsieur Christian Jan, Conseiller communal, heureux grand-papa de neuf petits-enfants, trouve que c'est un beau projet. La place de jeux actuelle à Lavigny n'est pas formidable ; ce qui fait qu'il prend la voiture pour se rendre à la place de jeux à Aubonne. On dynamise le centre du village, on va mettre des commerces, on amène la vie. Il est vrai que le terrain multisport est dans un piteux état. Comme l'a mentionné la Commission ad hoc dans son Rapport, et que la Municipalité tient compte des remarques de la CoGest, donc on peut imaginer

que la Municipalité va plancher relativement rapidement pour faire cet investissement. Il encourage vivement à soutenir le projet de la Place de jeux.

Madame Dominique Vaney, Conseillère communale et membre de la Commission ad hoc, relève qu'il n'a pas été dit que le projet de la Place de jeux n'était pas envisageable mais c'est une question de priorité et de sécurité. Le jour où un enfant aura une blessure, un accident, sur la Place multisport ce sera la faute à qui ? On parle de priorité et de sécurité sauf pour la Place multisport !

Monsieur Pierre-Yves Rochat, Conseiller communal, trouve dommage d'opposer le fait que les barrières de la place multisport soient délabrées et où la Municipalité doit faire quelque chose (il exprime sa confiance en la Municipalité pour qu'elle le fasse). Et en contrepartie refuser ce projet qu'il trouve joli. C'est peut-être un Préavis qui est trop bien fait avec d'amples détails sur le choix des matériaux, la couleur des balançoires ! Il s'agit simplement d'une demande de crédit pour refaire une place de jeux qui est vieillotte et le Préavis est très bien fait. Il invite les Membres du Conseil à voter pour ce Préavis.

Madame Michèle Salanon, Conseillère communale, abonde dans le sens de la Place de jeux d'autant plus que la Municipalité a l'accord de l'Etat et les subventions. Maintenant cela n'est plus qu'une question de quelques mois pour la Place multisport. Le Préavis pour la place de jeux est bien là...donc on y va.

Elle pose la question si la Place multisport pourrait être faite entre fin 2024 et début 2025 ?

Madame Cathy Zanola Rossier confirme par un oui.

Monsieur Olivier Rochat, membre de la Commission ad hoc, est content d'apprendre que les problématiques de la Place multisport ont bien été entendues et très heureux de savoir que celle-ci va être rénovée d'ici fin 2024 et début 2025.

La Commission ad hoc est très satisfaite d'apprendre par la Municipale en charge qu'elle a reçu l'accord du Canton et les subventions.

La Commission ad hoc trouvait bizarre que quelque chose de nouveau se fasse et rien pour la Place multisport, pas d'entretien, au vu de sa situation de délabrement. Il demande à Madame Cathy Zanola Rossier de bien vouloir confirmer à la Commission ad hoc que la Place multisport sera terminée entre fin 2024 et début 2025.

Madame Cathy Zanola Rossier le confirme.

Monsieur Oliver Rochat la remercie au nom de la Commission.

Monsieur Jean-Marc Paul, Conseiller communal, souhaite préciser une chose par rapport à ce projet. Cent-deux enfants jouent sur cette Place de jeux, inclus les enfants scolarisés. En conséquence il invite à accepter le Préavis.

Monsieur Philippe Estiévenart, Conseiller communal, exprime son opinion. Le réaménagement de la Place de jeux tel que présenté ne le convainc pas. Il ne parle pas de l'aspect financier mais du bien-fondé de son extension, de son réaménagement. Quatre nouveaux jeux vont être ajoutés aux sept existants. Question : ces jeux supplémentaires à qui vont-ils s'adresser ?

- A une population qui va où a neuf ans. Nous avons déjà les jeux qui s'adressent à cette même population.
- Quel est l'évolution de cette population ? Et bien ! de 1990 à 2023 elle est stable.
- Pourquoi encore en rajouter ? D'autant plus que depuis quelques années, il y a une classe de moins à Lavigny.

- Quelle tranche d'âge va à l'école ? Se sont les petits enfants. Donc on a de facto moins d'utilisateurs pour ces jeux.
- Pourquoi en augmenter encore le nombre ?

Ceci est le fond de sa réflexion.

En outre, quand on parle maintenant que peut-être grâce à ces jeux supplémentaires on va s'éviter des soucis avec les jeunes, les soucis que l'on a eu ces derniers temps touchait une autre tranche d'âge mais pas celle que l'on envisage dans le projet.

Et pour terminer, un dernier argument : on parlait du développement du village ; il y a trois axes, trois endroits de développement du village.

Le centre du village aura quel impact sur la population infantile ? Quels sont les locataires visés par ce développement ? N'oublions pas que nous avons parlé du maintien des personnes âgées dans le village et de pouvoir maintenir les jeunes au village... ce n'est pas une population qui va avoir des enfants en bas âge.

Concernant la RC30 Sud... ce projet est pour dans deux ans, trois ans ? On ne le sait pas.

Concernant la RC30 Nord... quel délai ce projet ?

Pour moi, actuellement, l'aménagement ou l'extension de cette Place de jeux n'a pas lieu d'être maintenant.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente soumet au vote les conclusions du Préavis municipal n°7/2023, soit :

« Au vu de la situation évoquée ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir accepter :

- Vu le Préavis municipal N°7/2023 – Demande de crédit pour le réaménagement de la Place de jeux du centre du village,
- Ouï le Rapport de la Commission des finances,
- Ouï le Rapport de la Commission ad hoc,
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

En prenant les décisions suivantes :

- Allouer un crédit de CHF 149'000.- pour financer le réaménagement de la Place de jeux du centre du village ;
- Autoriser la Municipalité de financer par les disponibilités communales ou par un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment ;
- Autoriser la Municipalité à amortir une part des travaux par le prélèvement de CHF 80'000.- au Fonds de réserve Place de jeux, compte N°9281.3 du bilan ;
- Autoriser la Municipalité à amortir le solde de l'investissement de CHF 69'000.- sur une période de 10 ans ;
- Octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires.

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 30 octobre 2023 »

Résultat du vote : Le Préavis municipal N°07/2023 concernant la demande de crédit pour le réaménagement de la Place de jeux du Centre du village **est accepté** :

Voix : **14 OUI** **7 NON** **5 ABSTENTIONS**

6. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITE.

Monsieur Claude Philipona, Syndic, avise que le Projet RC30 Nord est à nouveau à la Mise à l'enquête. Les promoteurs sont venus présenter leur projet. Ils ont respecté le règlement et n'ont pas demandé de dérogation. Mais en voyant la présentation des pentes des toits le Syndic

remarque qu'il y a un problème. Il vérifie le règlement qui prévoit des toits entre 30 et 40 % et il s'aperçoit qu'il y a une erreur de frappe dans le règlement. En effet, cela devait être des degrés et non des pourcents. Personne n'avait remarqué cette erreur, ni les personnes du Canton qui ont examiné le projet pendant des mois, ni l'urbanisme, ni la Municipalité et ni les habitants qui sont venus consultés le dossier, ni la Commission du Conseil communal qui a étudié le PPA et le Conseil communal.

En conséquence, la Municipalité a mis à l'enquête juste la modification de l'article concerné, où les pourcents deviennent des degrés, et présentera un préavis relatif à ladite modification pour la séance du mois de février 2024.

Monsieur Rémy Wulliens, informe sur les routes. Concernant le Moulin Martinet, les travaux ont pris du retard pour causes d'intempéries ; le trottoir est terminé aujourd'hui, le tapis a été posé ; la dernière semaine des travaux les entreprises pourront poser la couche de fondation de la chaussée ; l'éclairage public devrait commencer la semaine prochaine. Les travaux de finition du côté Sud du chemin se termineront l'année prochaine ou juste avant de poser le tapis.

Pour nos sources, il y a trois bonnes nouvelles : la première est que malgré ces intempéries l'entreprise a terminé les travaux, soit les infrastructures des drainages et captages ; il restera les plantations et les parties plutôt administratives (étanchéité du fossé sur le chemin supérieur et autres). La seconde bonne nouvelle est qu'hier nous avons mesuré les nouveaux débits et si l'on compare avec une année en arrière, nous avons déjà une augmentation de 70 litres/minute supplémentaire.

La troisième bonne nouvelle que nous venons de recevoir à la suite des analyses faites avant de mettre l'eau dans les réservoirs, celles-ci sont impeccables. Demain, après encore quelques réglages, nous pourrons boire l'eau de nos sources.

Madame Cathy Zanola Rossier, informe qu'un petit but est arrivé sur le terrain de foot et que les grands buts ont tous été rénovés également.

Madame Teodora Laurent, n'a pas de grandes nouvelles à part qu'après vingt années de bons et loyaux services, le lave-vaisselle de la Grande Salle sera remplacé en début d'année 2025. Le montant fera partie du Budget de l'année prochaine.

Monsieur Willy Favre, annonce la prochaine mise en ligne du nouveau Site internet de la Commune de Lavigny. Le Site web définitif n'est pas encore accessible mais il propose une présentation en avant-première et informe sur les modifications pour que l'utilisateur puisse naviguer simplement et rapidement.

La parole n'est pas demandée.

7. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

La Présidente, Madame Georgeta Rossier, a reçu un courriel de Monsieur Marco Marsella qui, ne pouvant être présent pour des raisons professionnelles, lui demande de bien vouloir en faire la lecture à l'Assemblée. Elle demande si la Municipalité veut bien répondre présentement aux questions posées.

Le Syndic exprime en préambule qu'il ne savait pas qu'il était possible à un Conseiller de poser des questions sans être présent. Il informe que la Municipalité répondra en son temps au postulat mais qu'il répond volontiers aux questions du courriel.

Il souligne qu'il ne tient pas à s'étendre sur des points qui ont déjà reçu une réponse et qui ont été discutés abondamment.

A la question : quand les travaux débiteront ?

Réponse : le Budget ayant été accepté et avec la réapparition des beaux jours l'étape une sur la Vieille Route de l'Etraz sera mise en route à la suite des retours des demandes d'offres.

A la question : cette 1^{ère} étape tient-elle compte des éléments du Postulat « la sécurité pour tous à Lavigny » du 10 mai 2023 ?

Réponse : le Postulat mentionnait « sécuriser l'accès au Molok et à la boîte postale. ». Ce point fera partie de l'étape une.

Peut-être un début de sécuriser le carrefour ; à voir jusqu'où cela peut être fait par rapport au projet.

En ce qui concerne les questions « réguler le trafic » et « faire respecter le bordier autorisé », la Municipalité est en train d'étudier différentes possibilités, peut-être faire des tests courant 2024, vu que les passages épisodiques de la gendarmerie ne suffisent pas.

Les autres questions ont été traitées dans la partie de la discussion du budget et sur le changement de propriétaire de la clinique qui ne se fera pas, le nouveau projet n'est pas encore déterminé.

A la question sur les Dépenses thématiques de 1,7 millions, le Syndic ne comprend pas la question et ne peut y répondre. Ce montant ne correspond pas au Poste budgétaire.

Monsieur Philippe Estiévenart, Conseiller communal, a une question dans le cadre de l'acquéreur de La Chaumière. Il n'y a probablement pas de projet qui va répondre à l'affectation du bâtiment et il demande s'il serait envisagé un changement de PPA ?

Monsieur Claude Philipona, Syndic, répond qu'il n'y a pas de Dépenses thématiques pour des constructions sur son terrain donc cela passera bel et bien par un Préavis :

- Si le nouveau propriétaire fait la demande à la Municipalité pour un éventuel plan d'affectation.
- Si toutes démarches pour un changement de Plan d'affectation se fait sous la conduite de la Municipalité et lorsqu'un projet pour une parcelle privée est payé par le propriétaire ou promoteur acquéreur de la parcelle en question. Donc à ce jour, la Municipalité n'a pas eu de demande de modifier le Plan d'affectation.
- Si demande il y a, la Municipalité évaluera déjà la perte de finance de ce changement ; si elle trouve la demande pertinente, elle entamera les démarches avec des urbanistes et autres pour faire les démarches auprès du Canton et après, si cela aboutit, elle passera par un Préavis pour que le Conseil se prononce, et aussi pour que la population se prononce également il y aura une Mise à l'enquête. Actuellement, il n'y a pas de nouvelles à ce sujet.

Madame Michèle Salanon, Conseillère communale, demande pour quelle raison la fontaine vers la Maison de Commune et la fontaine de La Forge sont sèches ?

Monsieur Rémy Wulliens, Municipal, répond qu'il y a eu la sécheresse de cet été. Et la Municipalité en a profité pour curer des drainages et on s'est aperçu que ceux-ci étaient plein de racines ; une partie a été débloquée. Maintenant l'eau va couler plus facilement et ensuite on a pris l'option de refaire ce petit bout de drainage en bonne et due forme ; on a demandé à l'entreprise Barbey qui était sur place mais la priorité a été donnée au trottoir pour le terminer. Mais ladite entreprise l'a fait ce jour et à partir de demain, si notre fontainier le veut bien, il va rouvrir la vanne. Ce qui fait que demain, il y aura de l'eau dans les fontaines et l'eau de nos source à nos robinets.

La parole n'est plus demandée.

Communications de la Présidente :

- Les dates des séances du Conseil communal pour 2024 vous ont été envoyées. Ci-après les dates pour rappel : 21 février – 20 mars – 15 mai – 26 juin – 18 septembre – 30 octobre – 4 décembre 2024.
- Concernant l'« Accueil jeunes » : d'entente avec la Municipalité, cela se fera en début d'année, soit février ou mars 2024.
- Il y a eu la rencontre en novembre avec Monsieur le Préfet pour la vérification des Archives du Conseil communal. La secrétaire et la Présidente étaient présentes. Les Archives ainsi que les documents du Conseil sont en bon ordre.

L'Assemblée est attendue à l'Auberge pour le repas de Noël à 20h15. En prémices, nous allons prendre un apéro à la clôture de la séance en ce même lieu...car après ces fructueux débats cela est bien mérité.

Elle souhaite à chacune et chacun un bon Noël et de belles fêtes de fin d'année. Et se réjouit déjà de vous retrouver l'année prochaine.

Clôture :

- Il est 19h38., la Présidente clôt la séance du Conseil communal.

La Présidente
Georgeta Rossier

La secrétaire
Loredana Simone